

LE CANADIEN

NOS INSTITUTIONS, NOTRE LANGUE ET NOS LOIS

102^{ème} Année No. 40

Montréal, SAMEDI, 2 OCTOBRE 1909

Directeur: ARTHUR SAUVÉ, député

bonnements
 LE \$1.50 6 mois, 75c
 AMPAGNE a 75c. 6 mois, 50c.
 d'avance
 Numero: 2 sous

Les partis politiques

Il est de mode, de nos jours, chez des gens bien intentionnés et qui veulent sincèrement le bien de notre race, de parler et d'écrire contre le parti politique et contre l'esprit de parti que l'on considère comme un obstacle insurmontable à nos revendications nationales et à l'assainissement de nos mœurs politiques. On condamne sans examen, et cette condamnation a passé des articles de journaux et de revues dans les manuels scolaires et dans l'enseignement. Elle est devenue pour un bon nombre une idée conçue. Qu'en est-il au fond ? Sait-on bien ce que l'on condamne ? Il est permis, charitable même, d'en douter.

Qu'est-ce en effet, que le parti politique ? C'est ce qu'il aurait fallu se demander d'abord. Un parti politique est un groupement d'hommes qui s'associent pour faire triompher ou défendre certains principes, certaine politique ou certaines mesures. Edmund Burke l'appelait : "a political connection", une affinité politique, créée par une communauté d'idées ou d'intérêts.

On donne aussi en français le nom de parti au groupe de ceux qui s'attachent à un homme et le suivent quand même ; mais ce n'est pas là un parti politique. Il est évident que, dans ce dernier cas, le parti est condamnable parce qu'il n'a pas pour but le bien public.

Quant au parti politique proprement dit, la nature des principes, des idées ou des mesures, raison d'être de son groupement, détermine sa qualité. Si ses principes et le but qu'il se propose sont bons, le parti est bon. Si, au contraire, ses principes sont subversifs, attentatoires à l'intérêt public, à la liberté, au droit naturel, ce parti est mauvais. De là il suit qu'il est nécessaire d'examiner sérieusement les principes, les tendances, le but d'un parti avant de le condamner ou d'y adhérer.

Le bon parti politique demande non seulement l'adhésion, mais aussi la coopération active de ses membres et l'esprit de parti chez ceux-ci est du zèle pour une bonne cause. Sous le régime constitutionnel, avec la responsabilité ministérielle qui est la seule garantie donnée au peuple, le parti politique est nécessaire. Cela doit s'entendre des bons partis reposant sur des principes vrais, des idées justes, des tendances saines.

Le Problème du Lait

On entend parler partout, dans les campagnes comme dans les villes, de la mortalité infantile, de laitiers malhonnêtes qui servent à leurs clients du lait contaminé, et comme conclusion le lecteur des quotidiens et des revues se met dans l'idée qu'au lait exclusivement ou presque, est due cette terrible hécatombe d'enfants. Nous admettons pour le moment cette conclusion comme la plus probable, bien qu'il en existe d'autres inavouées, et nous mettrons sous les yeux de nos lecteurs non seulement les travaux des spécialistes les plus versés dans l'étude des laits, mais surtout les rapports présentés sur cette matière dans les congrès internationaux de laiterie, discutés et finalement acceptés par les membres participants. Les opinions personnelles de chacun de ces savants sont autorité de grande valeur, mais quand ces opinions émises ont fait le sujet d'une discussion sérieuse, et qu'elles ont été résumées et adoptées sous formes de vœux ou de résolutions, alors ces opinions deviennent l'expression des congrès eux-mêmes et en revêtent toute l'autorité.

Les citations ou extraits seront nécessairement abrégés ; ils donneront l'enseignement et la pratique à suivre pour produire des laits sains ou les rendre aussi inoffensifs que possible. Ceux qui seraient désireux d'en faire une étude approfondie, pourront se procurer tous ces rapports par l'adresse qui accompagne chaque extrait.

Ces articles seront publiés une fois la semaine. Nous attirons l'attention de nos confrères sur les renseignements que publiera le "Canadien" sur cet important sujet.

DANS MONTCALM

M. D. A. Lafortune a battu le candidat ministériel dans le comté de Montcalm par une majorité écrasante. L'opposition aurait mieux fait de présenter un candidat dans ce comté.

Depuis 1896, le parti conservateur est divisé en deux écoles quant à l'opportunité de contester les élections partielles ; une de ces écoles, celle du "laisser faire," s'oppose à toute lutte et paralyse les efforts de ceux qui veulent combattre ; l'autre, qui se recrute surtout parmi ceux qui n'ont pas été gâtés par le pouvoir, veut la lutte constante et sans trêve. C'est la dernière qui est dans le vrai et qui comprend réellement le rôle de l'opposition.

Le parti libéral avant 1896 n'a jamais faibli dans l'accomplissement de cette tâche. C'est la ligne de conduite qu'il faut suivre.

Pour notre part, nous sommes d'opinion qu'un parti dans l'opposition doit, en toute occasion, offrir un candidat et provoquer la discussion des questions d'intérêt général. L'électorat demande cette discussion, et il a raison.

Le peuple veut savoir

A présent que la conférence sur la défense de l'empire est finie, le pays demande à voir le procès verbal de cette conférence et tous les procédés.

Ces résultats ont été rendus publics en Angleterre et en Australie. Pourquoi ne les fait-on pas connaître au Canada ? Faudra-t-il attendre encore deux mois jusqu'à ce que le Parlement exige cette publication sous la sanction du refus des subsides ?

Le traité conclu entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, l'an dernier, nous a été communiqué par l'entremise de la presse américaine. Nous protestons vigoureusement contre ces injustices. Il nous faut le compte-rendu de la conférence dont le texte est entre les mains des ministres à Ottawa depuis des semaines.

Allons, Messieurs, un peu de démocratie, s'il vous plaît.

Le boodlage à Montréal et à Ottawa

L'action du Club Lemieux a pu déplaire à certaines personnes, mais elle est conséquente et logique.

Les politiciens qui ont défendu, protégé et justifié le vol de nos terres de l'Ouest, les dilapidations du département de la Marine, l'escroquerie de la North Atlantic Trading Co. et le scandale du pont de Québec font une descente sur notre bonne ville et dénoncent nos édiles comme des frippons qu'il faut chasser.

Est-il surprenant de voir le public, d'abord abasourdi, se reprendre et crier à ces impudents détracteurs qu'ils sont des poutres dans les yeux ? Si le condottierisme est condamnable, il doit l'être partout au même degré. Lisons les rapports de la Commission du service civil et de l'administration du Département de la Marine à Ottawa, et puis lisons le rapport de l'Hon. Juge Cannon quand il sera publié. Mêmes faits, même système, même spoliation des contribuables et du trésor public.

Alors, pourquoi les meneurs de nos affaires à Ottawa, qui protègent les voleurs, viennent-ils pleurer sur les agissements des édiles de Montréal ?

C'est plus que ridicule !

Notre Ministre de l'Agriculture

Dame Rumeur veut que l'hon. M. Caron, ministre sans portefeuille, succède à l'hon. M. Decary dans le gouvernement Gouin.

Que fera-t-on de M. Decary ? On se le demande. Il est notoire que le jeune ministre de l'agriculture est une faiblesse pour le gouvernement Gouin. Il n'a ni la mentalité, ni le genre, ni la compétence que l'on est en droit d'attendre d'un ministre de l'agriculture.

Si l'agriculture est un art, une science, une industrie ; si elle est la base de la prospérité d'une province comme la nôtre, et si notre classe agricole est la plus nombreuse et la plus importante, notre ministre de l'agriculture doit ou devrait être un homme de savoir et d'une grande expérience.

A la dernière session, il a été d'une inconcevable insignifiance. Il paraît ignorer tout ce qu'un ministre de l'agriculture devrait savoir.

Nous ne parlons que de M. Decary, ministre de l'agriculture. En dehors de ce rôle il peut n'avoir que des qualités.

Depuis quelques semaines, M. Decary visite quelques expositions agricoles. Il y a adressé la parole. Il est dit enfant du sol et cultivateur. Il a fait du sentiment et de la redondance.

De réformes agricoles, de problèmes d'économie rurale, de l'action législative dans l'intérêt de l'agriculture et de la classe agricole, du rôle de l'agriculture dans le travail national, il n'a dit mot. Pas un mot de cela !

Il a parlé de l'école et de l'école ! On dirait qu'il considère les cultivateurs comme une bande d'ignorants, et il leur a conseillé d'envoyer leurs enfants à l'école, à l'école, à l'école.

Il a fait son petit ministre de l'instruction publique. Ignore-t-il qu'il est ministre de l'agriculture ?

Certaines sociétés d'agriculture ont reçu des sommes d'argent de l'hon. ministre, mais cette question sera discutée à la prochaine session.

LA GREVE DES MINEURS

Rien de plus pitoyable et de plus alarmant que la situation des pauvres mineurs de la Nouvelle-Ecosse à la veille de la saison d'hiver.

La grève les a privés, ainsi que leurs familles, du gain ordinaire ; ils sont sans travail et ils ont été expulsés de leurs logements.

Dans le moment, ils sont à criger de misérables huttes pour s'y réfugier avec leurs familles, mais ils sont sans ressources.

N'est-il pas scandaleux de voir le Ministre du Travail, l'Hon. Mackenzie King, recevant du pays un traitement de \$9,500, se désintéresser absolument du sort de ces infortunés et se promenant de place en place pour faire des discours ronflants où il proteste qu'il est l'ami dévoué des travailleurs et de la classe ouvrière ?

La transaction Dussault-Turgeon

1307—M. Dussault demande au gouvernement provincial l'achat de deux lots de grève dans St-Roch Nord.

1907—M. Turgeon, ministre des Terres, refuse de vendre sans le consentement de la Commission du Havre.

M. Dussault insiste. 13 janvier 1909—M. Turgeon vend apparemment sans le consentement de la Commission du Havre pour 1-7 de cent du pied.

Mars 1909—M. Turgeon rachète pour lui une partie du terrain appartenant soit à la province, soit à la Commission qu'en qualité de ministre il a vendu à Dussault.

Et Dussault qui a obtenu de M. Turgeon, ministre, ce terrain pour 1-7 de cent du pied,

fait crédit à M. Turgeon pour cinq ans sans intérêt.

La presse ministérielle n'a pas encore donné la moindre explication satisfaisante au point de vue de l'intérêt public. L'EVENEMENT.

ECHOS DE MONTCALM

On nous écrit :

Un politicien, membre de la profession médicale, retour de la campagne électorale dans Montcalm où il était allé parler pour le candidat du Gouvernement, disait ici :

"Vous connaissez ce s... D. A. Quand il a vu qu'il avait affaire à un jeune qui ne savait pas engueuler, il s'est jeté dessus à la première rencontre et il l'a mangé par morceaux (sic). Il n'a pas été question de politique, pas une seule fois seulement. Connaissez ça, moi, j'ai déshabillé mon D. A. proprement. Je lui ai arrangé son histoire de l'enquête du pénitencier où il a demandé \$15,000, pour douze heures d'ouvrage, et ensuite l'affaire de la Succession du Curé Proulx de St-Lin. Mon D. A. ne savait plus où se mettre. C'était un homme qu'on saucé dans l'eau frète et qu'on retire de suite, etc., etc."

Quel beau spectacle pour les électeurs de Montcalm qui veulent entendre discuter les questions politiques d'actualité !

Le gouvernement Gouin ! Sir Lomer Gouin et M. Alex. Taschereau à la même table ! L'hon. M. Caron, député de l'Islet, défendant le département des Terres ! M. Decary, aïter ego de Sir Lomer, collé à M. Taschereau ! C'est bien le cas de dire : "Dans les unions mal assorties, les conjoints ne se touchent que par leurs défauts."

Le Concile de Québec

Le huitième concile de l'Eglise catholique au Canada, actuellement réuni à Québec, est important. Les débuts de l'Eglise à Québec et son expansion actuelle justifient l'ancienne parabole du grain de senevé. Il est digne de remarque, aussi que l'accroissement est en grande partie l'œuvre du troupeau des premiers jours. Les prélats de nom français forment la grande majorité des membres du Concile, et plusieurs d'entre eux sont chefs des diocèses situés en dehors des limites politiques de la province de Québec.

Si la population française n'a pas réussi dans tous ses projets pour l'extension de son influence dans tout le Canada, ce n'est aucunement faute d'énergie de la part de ceux qui parlent et qui travaillent pour l'Eglise à laquelle appartient la masse des Canadiens de langue française. Nombreux cependant sont les membres du Concile appartenant à une autre nationalité, et il est possible que depuis le milieu du dernier siècle l'accroissement des catholiques ait été aussi considérable parmi les Canadiens anglais, écossais et irlandais que parmi les Canadiens-Français. Les églises sur le continent sont cependant plus larges que les nationalités. Le Concile s'occupera de questions du domaine général de l'Eglise Catholique au Canada, et ces questions sont nombreuses et importantes. Les délibérations seront privées, mais le résultat sera rendu public en temps et lieu et n'intéressera pas seulement que les catholiques ; car en ces jours où la religion doit résoudre constamment de nouveaux problèmes, ce que pense et fait un groupe de chrétiens intéresse tous ceux qui se rendent compte qu'ils doivent jusqu'à un certain point travailler de concert avec lui tout en ne différant d'avec lui.

"The Gazette."

LE PROGRAMME CONSERVATEUR

LA COLONISATION

"Si l'on dépensait moins pour l'immigration et un peu plus pour la colonisation, pour les Canadiens qui émigrent aux Etats-Unis, le peuple pourrait être satisfait. Nous importerons au prix de centaine de mille dollars, le rebut de la population d'Europe.

Si nous arrivons au pouvoir, nous changerons complètement ce système. Si nous avons des plaines aussi riches, gardons-les pour établir nos propres compatriotes. Un tiers de l'argent que nous dépensons pour faire venir des gens dont nous n'avons pas besoin, étant dépensé pour la colonisation, nous serait bien plus profitable. Notre devise est le Canada pour les Canadiens. Notre pays a des ressources minières. Avons nous du bois, des mines ? Est-ce juste et légitime de dire que nous voulons utiliser ces ressources ? Partout où se fait de la colonisation, il faut que nous ayons des chemins de fer de pénétration.

Partout où se fait de la colonisation, il faut que nous ayons des chemins de fer de pénétration.

Le système politique, dit le "Witness", de remporter les élections grâce au favoritisme et au patronage est capable de corrompre tout un peuple.

Le confrère ne pouvait mieux stigmatiser nos députés ministériels, et entr'autres ces politiques à courtes vues qui s'opposent à ce que leur gouvernement fasse droit aux demandes des députés de l'opposition.

M. Jérémie Decary connaît de ces gens là. Il les a reçus, accueillis avec fierté, avec orgueil.

LA REORGANISATION CONSERVATRICE

Les présidents des clubs conservateurs de Montréal se sont réunis, mardi soir, au club Lafontaine. L'hon. M. T. C. Casgrain, C.R., présidait l'assemblée.

Après quelques délibérations, on en est venu à la décision de réorganiser les clubs conservateurs dans les divers quartiers de Montréal.

Dans le cours du mois d'octobre, ces clubs feront l'élection de leurs officiers et ces derniers se mettront immédiatement à l'œuvre afin de tenir des séances et organiser des assemblées où les principaux chefs du parti viendront discuter les questions du jour.

Espérons que ce sera pour tout de bon cette fois et d'une façon pratique et équitable.

L'hon. M. Casgrain a fait un grand éloge de M. Monk, le chef du parti dans notre province.

Il a déclaré qu'aucune décision concernant la direction du parti dans notre province ne serait prise à l'avenir sans le consentement de M. Monk. C'est M. Monk qui est le chef, dit-il, c'est lui qui doit nous commander, et c'est à nous de suivre ses avis, de répondre à son appel.

L'hon. M. Casgrain ne pouvait mieux dire. Pendant que nos adversaires se décrient, se jalousent, serons les rangs. Soyons unis. Respectons et acclamons nos chefs. M. Monk est notre chef fédéral pour la province. Il est digne de notre confiance. Il a droit de compter sur notre dévouement. Ses décisions, nous devons les respecter et non les critiquer.

Nous avons eu depuis quelques années trop de gens qui agissaient comme des chefs, et qui n'étaient pas à leur place. Nos chefs sont maintenant MM. Monk et Tellier. Nous en avons assez pour notre province. Nous n'en voulons pas d'autres. Ce sont des hommes de grande valeur et de haute conception politique.

Rendons leur justice et faisons connaître leurs mérites.

Répondons à leur appel. Sachons respecter leurs décisions. Ceux qui préfèrent la critique à l'action et au dévouement n'auront pas de place chez nous. Ceux qui ne songent qu'au tour du bâton, aux titres et aux honneurs, n'auront pas de chance chez nous. Nous avons besoin d'hommes d'action, de dévouement, de véritables amis du peuple. Nous avons besoin d'hommes qui connaissent ou qui cherchent à connaître le peuple, ses intérêts et ses besoins. Nous en avons, sachons les apprécier et les seconder dans leurs efforts.

ACTUALITES

Par A. B.

Lord Roseberry, dans son grand discours, à Glasgow, contre le tarif Lloyd-George, a déclaré qu'au temps de Gladstone, libéralisme était synonyme de liberté.

Ce temps-là, s'il a existé, est passé.

Au Canada, ce sont de prétendus libéraux qui nous ont imposé la loi salustienne du dimanche et qui ont hâfoué Bourassa et Lavergne et emprisonné Jules Fournier. Un de leurs chefs, M. Fielding, a affirmé un jour, que les minorités n'ont d'autres droits que ceux que veut bien leur permettre la majorité.

C'est donc dans le parti libéral canadien que l'on trouve les pires potentats ou petit pied, les esprits étroits et les auteurs de lois arbitraires.

Quand Chapleau prenait part à une lutte politique, il faisait toujours élire son candidat.

Tarte, sir Adolphe Caron, Préfontaine assuraient aussi la victoire de leur homme.

L'élection du comté de Montcalm vient de prouver qu'il n'en est pas de même de M. Rodolphe Lemieux. Celui-ci est allé demander aux électeurs d'élire M. Lapierre : ils ont élu M. Lafortune.

Dans Maisonneuve, il leur avait demandé d'élire M. Grothé : ils ont élu M. Verville.

Dans le comté de Québec, il a demandé d'élire M. Amyot : on a élu M. Robitaille.

Quel homme populaire, que notre ministre des postes !

La dernière industrie c'est celle de faire des cadeaux à sir Lomer Gouin.

Il y a quelques semaines, on lui a donné une automobile qui aurait pu se vendre dix mille dollars.

On prélève actuellement des souscriptions pour lui présenter une toile de Charles Gill et un buste quelconque.

M. Gouin accepte toujours, au risque même de perdre son prestige de premier ministre.

Mais les souscripteurs commencent à se fatiguer ; ils murmurent et jettent partout des soupçons.

Les juifs du quartier Saint-Louis ont renoncé à l'idée de présenter un des leurs à l'échevinage. Ils se rallient à la candidature du dentiste Maillet.

Mr et Mme Elzéar Paquin, de Deschambault, après avoir visité leurs parents de Montréal, sont partis mercredi, enchantés de leur voyage.



CIGARETTES TURQUES
MURAD
 15c LA BOITE.

Tant qu'à payer quinze centimes pour un paquet de cigarettes, pourquoi ne pas avoir ce qu'il y a de mieux — les Cigarettes MURAD ?

S. ANARGYROS.

LE CANADIEN

EDITION HEBDOMADAIRE
Imprimé par LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE PAQUIN
227 rue Maisonneuve
Pour contrats d'impression, réglage et
relure, s'adresser au "Canadien".
Téléphone Est 1103.

LE LAIT

Ainsi que nous l'annonçons
dans une autre colonne, nous
publiions des rapports d'experts
sur la qualité du lait :

FEDERATION INTERNATIONALE
DE LAITERIE, COMITE NATIONAL HOLLAN-
DAIS, TROISIEME CONGRES
INTERNATIONAL DE LAITERIE.

LA HAYE. — Shevenibgue
(16-20 septembre 1907).

Deuxième Section : Hygiène,
septième question : De la nocu-
cité du lait de vache ayant réagi
à la tuberculine.

Rapport présenté par M. C.
GUERIN, chef de service à
L'INSTITUT PASTEUR de
Lille, rapporteur désigné par le
Comité National Français de la
Fédération Internationale de
Laiterie.

Ne jamais consommer le lait
sans l'avoir fait bouillir, etc.,
etc.

FEDERATION INTERNATIONALE
DE LAITERIE, QUATRIEME CONGRES
INTERNATIONAL DE LAITERIE,
Budapest (du 6 au 11 juin
1909).

Deuxième section : Hygiène
et Sciences Vétérinaires.

Troisième Question : De la
valeur relative du lait stérilisé,
pasteurisé, cru et desséché au
point de vue alimentaire.

Rapport présenté par MM. E.
C. Aviragnet, médecin des hos-
pitaux de Paris et M. Péhu, mé-
decin des hôpitaux de Lyon, sur
les laits crus :

Leur histoire a passé par des
phases diverses. Avant les dé-
couvertes pastorienues, leur
usage était non point courant,
mais fort répandu ; il ne sem-
blait pas que le chauffage fut
particulièrement nécessaire.

Pourtant, en 1826, Ségales
avait attiré l'attention médica-
le sur la possibilité d'une con-
tamination par le lait des va-
ches tuberculeuses, et plus tard,
en 1850, l'Académie de Médecine
de Paris conseillait de faire
bouillir le lait pour éviter les
accidents digestifs dus à la con-
sommation d'un lait "impur".

Les travaux de Pasteur vin-
rent démontrer l'absolue néces-
sité d'une stérilisation du lait..
L'usage du lait cru demande
des précautions si minutieuses,
en ce qui concerne sa produc-
tion, son transport et sa con-
sommation qu'il n'est recom-
mandable que dans des cas fort
restreints, avec une surveillance
attentive de tous les instants.

Rapport présenté par les Doc-
teurs Lacombe et Shoofs, à
LIEGE :

Le lait cru est naturellement
à l'idéal, mais les difficultés
PRATIQUES de la traite et de
la livraison au sens acceptique
vrai empêchent d'y recourir
dans un grand nombre de cas.
Dans l'état actuel de l'indus-
trie laitière, en présence des
dangers que présente très sou-
vent le lait cru, on a préconisé
de le soumettre à diverses ma-
nipulations, à l'action de la
chaleur notamment.

Troisième Section :
Résumé des conclusions du
rapport présenté par M. P. Ma-
zé, chef de service à l'Institut
PASTEUR :

Le lait recueilli sans précau-
tion et absorbé à l'état cru
peut mettre en danger la santé
du consommateur. Il renferme
en effet fréquemment des bacté-
ries pathogènes capables d'in-
fecter l'organisme et toujours
des microbes saprophytes, inof-
fensifs par eux-mêmes, mais
nuisibles par les produits de la
fermentation qu'ils forment aux
dépens des substances albumi-
noïdes du lait. La destruction
des microbes exige l'interven-
tion de la chaleur ; les antisepti-
ques doivent être interdits.

Le lait chauffé à 110° (la
température étant bien contrô-
lée,) pendant 10 minutes est du
lait stérile.

Un chasse-graisse excellent se
prépare ainsi : Faites bouillir
une once de savon coupé en pe-
tits morceaux dans de l'eau
douce ; ajoutez une cuillerée à
thé de salpêtre et une once et
demie d'ammoniaque. Embou-
teillez ce fluide et bouchiez bien.
Servez-vous-en sur les boiseries
et matériaux.

CHRONIQUE

GERIN LAJOIE ET JEAN RIVARD

Nous pouvons ajouter avec
Gérin-Lajoie, que Mme Rivard
contribua aussi beaucoup à la
prospérité du fondateur de Ri-
vardville, par les soins affectueu-
x qu'elle lui prodigua, par ses
heureuses qualités du cœur et
de l'esprit, par ses talents et
par son industrie :

"Il fallait voir, dit Gérin-La-
joie, cette petite femme pro-
prette, active, industrielle, al-
ler et venir, donner des ordres,
remettre un meuble à sa place,
sans cesse occupée, toujours de
bonne humeur. Si on avait
quelque chose à lui reprocher
c'était peut-être un excès de
propreté. Les planchers étaient
toujours si jaunes, qu'on n'osait
les toucher du pied. Les
petits rideaux qui bordaient les
fenêtres étaient si blancs, que
les hommes n'osaient fumer
dans la maison de peur de les
ternir."

Madame Rivard était donc la
charmante et l'industrielle cana-
dienne, la mère chrétienne
dans toute l'acceptation du mot,
celle qui tient dans ses mains
frères et rosées, les destinées de
notre belle patrie et celle que
nous avons toujours appris à
aimer et à chérir.

Si tous nos cultivateurs met-
taient en pratique les sages
conseils énumérés plus longue-
ment dans cette dernière partie
du livre de Gérin-Lajoie, nos
campagnes se transformeraient
à vue d'œil ; et au lieu de ces
vastes landes sans ombrage qui
affligent trop souvent le regard
de l'artiste, nous verrions surgir
partout des oasis verdoyants,
de délicieuses charmilles,
et nous pourrions saluer avec
joie, la réalisation de ce disti-
que d'un fabuliste :

La routine au progrès vent disputer
l'Empire
Le progrès toujours marche, et la
routine expirer!

Permettons-nous de faire ici
un léger rapprochement entre
La Bruyère et Gérin-Lajoie. On
peut fort bien dire qu'il n'y a
rien de commun entre l'auteur
des "Caractères" et le poète des
exilés, mais on ne saurait nier
certaines analogies entre ces
deux écrivains.

N'ont-ils point tous deux visé
au perfectionnement de la socié-
té au milieu de laquelle ils vi-
vaient, l'un en ridiculisant les
fausses grandeurs de son épo-
que, l'autre en déracinant les
préjugés contraires à la subli-
me mission de l'agriculteur ?
n'ont-ils point tous deux décrit
avec art les caractères saillants
de leur entourage : l'un en re-
produisant d'un pinceau subtil,
les pompes, les mensonges, les
ridicules des cours fastueuses
et des grandes capitales, l'autre
en évoquant l'aimable simplicité,
l'agréable franchise des scènes
canadiennes ? La Bruyère a
été le peintre d'une société par-
venue au plus haut degré de la
perfection ; Gérin-Lajoie a été
le peintre d'une société nais-
sante ; le premier donnera de
sages conseils aux grands, aux
esprits forts des cours royales ;
le second aux humbles, aux mo-
destes cultivateurs des campa-
gnes ; celui-là réhabilitera la
plume et les ouvrages de l'es-
prit, celui-ci la hache et la
charrue.

Sans doute, Gérin-Lajoie n'a
point la subtilité du style de
La Bruyère, mais un style sub-
til aurait-il été bien convenable
dans un livre qui s'adresse sur-
tout aux défricheurs, un culte
aussi excessif de la forme n'au-
rait-il pas été une erreur im-
pardonnable de la part de l'au-
teur ? Certes oui, et Gérin-La-
joie l'a fort bien compris en
s'appliquant surtout à donner à
ses périodes une élégance de
convenance, et non pas une élé-
gance déplacée. D'ailleurs, l'ar-
tiste qui peint les cascades du
ruisseau qui sautille sur un lit
de mousse, parmi les blés, dé-
note autant d'art dans son pay-
sage champêtre que celui qui
reproduit sur la toile, les pom-
peux décors d'un jardin public,
où l'on voit s'échapper du tri-
dent d'un Neptune en marbre,
que traînent des tritons aux
teintes nacrées : une onde qui
s'élève dans les airs en gerbes
liquides, puis retombe en une
brume d'azur.

Outre les nombreuses cita-
tions ci-dessus, il y a de belles
descriptions dans "Jean Gi-
vard", mentionnons surtout les
passages où Gérin-Lajoie décrit
les grands arbres de la forêt, la
mélancolie de l'automne, les ou-
ragans de neige et la belle sai-
son dans les bois. Les lettres

de Gustave Charpenil à Jean
Rivard renferment aussi d'ad-
mirables pastels de la vie des
cités, où les bals, les citadines
et les avocats ne sont pas épar-
gnés.

Nous avons vu comment les
quatre volumes de Jean Ri-
vard, l'aident puissamment à
combattre dans la forêt, l'en-
nui, compagnie inséparable de la
solitude et de l'isolement :
l'"Imitation de Jésus-Christ",
en lui enseignant la résignation
aux divins commandements ;
"Robinson Crusoe" en lui ap-
prenant à être industrieux, et
"Napoléon", à être actif et
courageux. Pourquoi le livre
de Gérin-Lajoie n'accompagne-
rait-il pas, comme autrefois,
les nombreux colons qui se diri-
gent chaque année vers le Nord,
Nul guide ne répondrait mieux
aux vœux de ces braves défric-
heurs. Jean Rivard et Pierre
Gagnon ne sont-ils pas leurs
devanciers : pourquoi le récit de
leurs prouesses ne serait-il pas
là pour leur apprendre à sur-
monter toutes les difficultés, à
vaincre tous les obstacles ?

Un noble exemple leur est
donné, que nos colons le sui-
vent, et nous verront bientôt de
nouveaux Jean Rivard se dis-
tinguer dans le Nord, comme
dans le canton de Bristol, et
doter notre sol de nouveaux
villages ayant pour modèle :
Rivardville !

Espérons que la plume élé-
gante de quelques-uns de nos écri-
vains qui ont le mieux connu
Gérin-Lajoie, et dans la vie pu-
blique et dans la vie privée,
nous donnera bientôt sa biogra-
phie avec une analyse complète
de ses œuvres, tout comme l'ho-
norable P. J. O. Chauveau nous
donna récemment : "François
Xavier Garneau, sa vie, ses œu-
vres."

Nos grands écrivains sont ra-
res, et quand ils disparaissent
de l'arène pour toujours, nous
devrions tous, jeunes et vieux,
nous efforcer de faire revivre le
plus longtemps possible leur
glorieuse mémoire.

Je ne saurais mieux terminer
ces quelques courtes considéra-
tions sur le biographe du défric-
heur, que par ces lignes magis-
trales de M. A. D. Decelles :

"On rencontre rarement dans
la vie, des hommes du caractère
de Gérin-Lajoie, des hommes
dont on peut dire sans exagéra-
tion, qu'ils n'ont pas de dé-
fauts. C'était le vrai sage tel
que le conçoit le christianisme,
ne vivant que pour son Dieu, sa
famille et son pays, comme
écrivain, c'était la figure la
plus sympathique de notre pe-
tite république des lettres. Là
comme dans les autres sphères
d'action où il a été répandu, il
ne laisse aucun ennemi, mais il
bons souvenirs et une mémoire
qui sera chère longtemps à ceux
qui l'ont connu."

CHS M. DUCHARME.

La chasse au gros gibier

Les montagnes d'Ontario sont
l'endroit idéal pour les ama-
teurs de "sport" durant l'ou-
verture de la saison de chasse.
Dans les régions de Samagami
on rencontre beaucoup d'origi-
nal, dont la chasse est per-
mise du 16 octobre au 15 novem-
bre. Ce territoire est une vaste
étendue de forêt ; et en outre
de la chasse, les eaux abondent
de poissons.

Le chevreuil "Red deer" est
plutôt localisé vers le sud de
Samagami, et plus particulière-
ment dans les districts tels
que : "Muskoka Lakes", "La-
ke of Boyes", "Maganetawan
River", "Lake Nipissing" et
"Kawastha Lakes."

Une copie d'une intéressante
publication "chasse et pêche"
donne une description complète
des territoires par les lignes
du Grand Trunk Railway Sys-
tem, et toutes les lois concer-
nant la chasse et la pêche, est
offerte par la compagnie, et on
peut se la procurer en écrivant.

J. QUINLAN
D. P. A.
MONTREAL.

Les chandelles devraient être
achetées l'hiver. Elles sont
meilleures quand elles sont fa-
briquées en des temps froids et
s'améliorent par l'âge.

De la cire réduite avec de la
térébenthine jusqu'à consistance
de la crème fera un excellent
vernis pour les meubles.

LA CAISSE POPULAIRE

(suite)
Une fois accordé, le prêt doit
être remboursé avec régularité
et fidélité. Dans la plupart des
cas les conditions acceptées
sont celles offertes par l'em-
prunteur lui-même, si elles sont
considérées comme justes et rai-
sonnables ; mais une fois ces
conditions acceptées l'emprun-
teur doit être obligé de les rem-
plir à la lettre, à moins qu'il
ne se produise un cas de force
majeure, comme la maladie ou
le manque de travail. La pon-
ctualité est une vertu que l'on
doit enseigner à tout prix. Sa
pratique produit de si grands
avantages que l'emprunteur lui-
même ne tarderait guère à ap-
précier hautement.

Inutile pour moi de revenir
sur la question du taux de l'in-
térêt dont j'ai déjà parlé. Mais
je puis ajouter que la coutume
dans notre société est de le faire
payer tous les trois mois, dé-
duisant du capital emprunté
tous les versements faits dans
l'intervalle, ne prélevant l'inté-
rêt prévu que sur la balance
seulement. Cette opération,
tout à l'avantage de l'emprun-
teur puisqu'elle réduit très sen-
siblement le taux général de
l'intérêt se continue jusqu'à ce
que le prêt soit remboursé en
totalité.

Le Conseil d'Administration
et la Commission de Crédit
sont renouvelables par moitié
chaque année et sont composés,
d'ordinaire, le premier de neuf
membres, la seconde de quatre
membres respectivement.

Le Conseil de Surveillance est
élu pour une année et se compo-
se en général de trois membres,
mais ce nombre peut être accru.
Ses pouvoirs sont des plus éten-
dus y compris les devoirs se
rattachant aux fonctions ordi-
naires des auditeurs de comptes.
De fait, je ne saurais mieux
donner une idée exacte de ses
fonctions qu'en disant que c'est
l'Assemblée Générale siégeant
en permanence à côté des offi-
ciers choisis pour administrer
les affaires de la société. Ce
conseil peut, et en certains cas
prévus, doit convoquer une réu-
nion générale des sociétaires et
lui soumettre son appréciation
des actes et des décisions soit
du Conseil d'Administration,
soit de la Commission de Cré-
dit, laissant la décision finale à
la discrétion de la société et le
même telle que représentée par
l'Assemblée.

Les officiers ou membres de
ces divers organes administra-
tifs donnent leurs services gra-
tuitement. Aucun d'eux ne
peut recevoir un sou sous forme
de rémunération ou d'indemni-
té. Le gérant et les employés,
s'il y en a, seuls peuvent être
salariés.

Ces diverses commissions ad-
ministratives se réunissent aus-
si souvent que l'exigent les af-
faires de la société.

Les avantages offerts par de
telles Caisses Populaires à base
coopérative sont très nombreux
et très précieux. Voici l'énumé-
ration sommaire qui peut en
être faite :

Leur parfaite accessibilité à
l'épargniste et à l'emprunteur.

Leur absolue aptitude à pro-
voquer la confiance locale, et
conséquemment, à attirer chez
elle le capital local.

Ce point m'a été admis loya-
lement par un banquier qui m'a
avoué qu'aucune banque ne sau-
rait, au même degré, obtenir la
confiance des petits épargnistes
de tous genres et de toutes ca-
tégories.

Leur profonde connaissance de
leurs clients et l'influence bien-
faisante qu'elles exercent sur
eux parce qu'elles vivent de la
vie même du syndicat ouvrier
ou des co-résidents de la même
ville ou du même quartier, du
même village ou de la même
paroisse.

Leur compétence à faire les
plus petits prêts et à se charger
de toutes les opérations, quel-
ques modestes qu'elles soient,
conformément aux usages de la
localité et aux besoins indivi-
duels, de fait, à donner toujours
la préférence aux demandes les
plus modestes.

Leur habileté à effectuer la li-
quidation générale ou spéciale
de créances ennuyeuses ou oné-
reuses.

Pouvant fonctionner à très
bon marché, presque gratuite-
ment, elles fournissent ainsi un
crédit également à bon marché.

Elles gardent sur place le ca-
pital local et tous les profits
qu'il rapporte, les distribuant

au bénéfice des sociétaires et des
emprunteurs.

Elles peuvent agir comme
agents de leurs membres dans
certaines circonstances et en de-
hors de leur champ d'activité
propre.

Elles influencent les emprun-
teurs de façon à leur faire utili-
ser leur crédit d'une manière
prudente, la seule qui soit avan-
tageuse, et elles surveillent
l'emploi des fonds prêtés con-
formément aux conditions du
contrat intervenu.

Elles tendent tout naturelle-
ment à se grouper en fédéra-
tions en vue de s'entraider mu-
tuellement, de se développer en
créant un foyer comme d'inst-
ruction, de surveillance et de
contrôle des comptes.

Elles exercent aussi une influ-
ence éducative incessante en ce
qui concerne l'épargne, l'esprit
d'association et l'aide-toi toi-
même, influence précieuse qui se
dégage nécessairement de leur
présence constante dans la vie
du groupement ou de la paroisse
par les leçons qu'elles don-
nent et par les appels fréquents,
bien que peu onéreux, qu'elles
font à l'activité, à la pensée et
aux services de leurs membres.

Elles tendent à faire germer
et à développer chez leurs soci-
étaires de hautes aptitudes, à
faire valoir les talents indivi-
duels, à mieux faire comprendre
les devoirs de la vie publique et
à former le caractère national.
Et finalement, ce qui est en-
core infiniment plus précieux, el-
les peuvent être de véritables
sociétés coopératives, fonction-
nant grâce à l'activité de leurs
membres et à l'avantage de
ceux-ci, exerçant tout à la fois
une heureuse influence sur leur
esprit, provoquant, stimulant
et recueillant leurs épargnes,
faisant naître des habitudes de
l'économie, de calcul et de pru-
dence, éclairant leurs décisions
et les amenant à ne faire que
des déboursés productifs, leur
accordant le crédit pour des
fins utiles et rémunératrices,
créant l'union et l'action con-
certées parmi des unités par
trop isolées.

Etant administré par des per-
sonnes choisies par la popula-
tion locale même, elles gagnent
rapidement et à juste titre la
confiance de chacun.

(à suivre)

Il est plus facile à une jeune
fille d'avoir l'air d'un ange
que d'agir comme tel.

Notre journal est imprimé
AVEC LES ENCRES DE LA
QUEEN CITY PRINTING INKS CO.
of Canada Limited
TORONTO, ONT.

Tel. Bell Main 5493
J. A. BEAULIEU
AVOCAT

Edifice la "Presse", Montréal

LE PACIFIQUE
CANADIEN
EXPOSITION ALASKA-YUKON
PACIFIQUE
Seattle Wash, 1er Juin au 16 Oct. 1909.
Des billets aller et retour de 1ère classe seront
vendus jusqu'au 10 septembre 1909 de Mont-
réal à
VANCOUVER, B. C.
VICTORIA, B. C.
SEATTLE, Wash.
TACOMA, Wash.
PORTLAND, Ore. } \$89.00
Départ via d'importe quelle route directe ré-
gulaire, retour par la même route ou n'importe
quelle autre route directe régulière.

SAN FRANCISCO, Cal. } \$104.25
LOS ANGELES, Cal.
Départ par n'importe quelle route directe ré-
gulaire pour San Francisco, retour par Portland,
Oregon et de là par n'importe quelle route di-
recte régulière ou vice versa.

Bons pour le retour jusqu'au 31 Octobre 9.
BUREAU DES BILLETS DE LA VILLE, 125
Rue St-Jacques près du bureau de poste.

DUBONNET
l'Aperitif du jour.
Le Roi des
Toniques.
A base de vieux
vin Malaga pur
et d'amers.

Recommandé par
les médecins aux
personnes faibles
et anémiques.

Demandez le
VIN DUBONNET
En vente partout.
L. Chaput, Fils
& Cie.
AGENTS.
MONTREAL.

On trouvera toujours avantage à deman-
der nos prix avant de placer une commande.
Ouvrages exécutés d'une manière irré-
prochable.
Les ouvrages de reliure sont aussi exécu-
tés à nos ateliers.
Satisfaction garantie.

"LE CANADIEN"

Atelier : 223 à 227 rue Maisonneuve,
Tel. Bell Est 1103. MONTREAL

Le Rhumatisme

Aigu, Chronique, Articulare,
Inflammatoire, Musculaire, le
Lumbago, la Sciatique, la
Goutte, sont faciles à guérir chez
soi à l'aide de

L'ELIXIR ANTI-RHUMATIQUE

du Dr. JOSEPH COMTOIS.

Les directions sont faciles à suivre et se trouvent
sur chaque bouteille. Une circulaire détaillée est
envoyée gratis sur demande.

M. le Docteur Comtois a transporté son bureau à
St-Barthélemy, comté de Berthier où il résidera
dorénavant. Il donnera comme par le passé, des
consultations à son bureau ou au domicile des mala-
des ; il continuera à donner des consultations par
correspondance.

Mais comme toutes les pharmacies vendent au-
jourd'hui l'Elixir Anti-Rhumatique, avec la
manière de s'en servir, on aura rarement l'occasion
de demander une consultation ; l'efficacité du remède
a été démontrée par de nombreuses guérisons très
rapides.

Prix : \$2.50 la bouteille.

Si votre pharmacien ne l'a pas, il se fera un plaisir de
vous en procurer. Dépôt à Montréal : Pharmacies QUEN-
NELL & GUÉRIN et toutes les Pharmacies Progressives.

Demandez un Echantillon.

Pour vous convaincre par vous-même de l'efficacité de
l'Elixir Anti-Rhumatique du Dr. Joseph Comtois, il vous
enverra, sur réception de 15 centins, un échantillon suffisant
pour vous prouver qu'il guérit.

Dr. Joseph Comtois,

St-Barthélemy, Comté de Berthier.

Complets "Pardessus
de Printemps a \$15.00

C'est notre grande spécialité et cela ne nous
empêche pas de faire des

Vêtements plus Dispendieux

Le chic, la coupe et l'élégance sont les mêmes,
cependant la différence est dans la qualité de l'étoffe
et des fournitures.

Cela n'empêche pas que pour \$15.00 nous faisons
un COMPLET ou un PARDESSUS qui coûte un tiers
plus cher ailleurs.

M. J. LACHAPPELLE,

MARCHAND-TAILLEUR

101 Ste-Catherine Est, Près de "La Patrie."

Notre Imprimerie



Est maintenant outillée pour exé-
cuter tous les travaux qu'on
voudra nous confier :

- Cartes de visites, Placards de toutes grandeurs
Cartes d'Affaires, Factums,
Blancs de factures, Brochures,
Etats de compte, Pamphlets,
Entêtes de lettres, Journaux, Revues,
Circulars, Etc., Etc.

On trouvera toujours avantage à deman-
der nos prix avant de placer une commande.
Ouvrages exécutés d'une manière irré-
prochable.

Les ouvrages de reliure sont aussi exécu-
tés à nos ateliers.

Satisfaction garantie.

"LE CANADIEN"

Atelier : 223 à 227 rue Maisonneuve,

Tel. Bell Est 1103. MONTREAL

TOILETTES FEMININES

Un article de M. Marcel Prevost

Je lis dans un journal étranger :
"Madame Howard G... (le journal donne le nom en toutes lettres, et c'est un nom fort connu), qui est une riche Américaine, déclare qu'une femme vraiment élégante ne doit pas porter deux fois la même robe, cette robe coûtait-elle 2,500 francs... Naturellement, tout changement de robe entraîne le changement de ce qui l'accompagne, dessus et dessous. Mme G... dit que, pour son propre compte et rien que pour le yacht, elle possède plus de cent toilettes, et autant de chapeaux. Aussi, est-elle très occupée : une journée entière lui suffit à peine pour s'habiller et se déshabiller."

Je veux croire qu'aucune lecture française, après avoir parcouru ces lignes, ne pensera en secret : "Il y a vraiment des femmes qui ont de la chance !" Pourtant je ne suis pas sur que toutes ressentiront pour cette galérienne de la toilette la commisération dédaigneuse qu'elle mérite. Parmi ses charmantes compatriotes, n'en est-il pas qui se diront : "Evidemment, Mme Howard G... exagère un peu... Mais, tout de même, il faut bien s'habiller !"

C'est qu'à bien juger les choses, Mme Howard G... n'est pas une exception,—ou du moins, elle n'est exceptionnelle que par les moyens financiers dont elle dispose. Un nombre de plus en plus grand de riches étrangères et, à leur suite, de Françaises plus ou moins riches ont adopté et mis en pratique, touchant le luxe de la toilette, des principes vingtième siècle, dont l'application intensive a pour conséquence suprême les cent costumes et les cent chapeaux de la milliardaire sur son yacht.

Le premier de ces principes ultra-modernes, c'est que la valeur de séduction d'une femme ne réside plus ni dans les qualités de son esprit, ni même dans sa grâce ou dans sa beauté, mais dans son élégance. Et par son "élégance" on entend pas la politesse ou l'harmonie de ses manières : on désigne tout simplement la façon dont elle se pare. J'ai déjà signalé ici même,—et les journaux du monde entier ont reproduit l'article, preuve tout au moins qu'il constatait une vérité universelle,—j'ai déjà signalé ici même que la beauté féminine a grandement perdu de son importance. Quel Parisien oserait dire aujourd'hui à une femme : "Madame, que vous êtes belle !" Si par fortune un tel propos lui est encore adressé, la dame l'interprète aussitôt comme un jugement d'ensemble sur sa toilette ; la logique du langage moderne a transporté l'épithète au moment où changeait la notion : être belle, de nos jours, veut dire bien parée. Ce qu'on nommait jadis les "atours" se superpose désormais ou plutôt se substitue aux attraits de la personne.

Un tel principe une fois accepté,—et ne n'iez pas qu'il soit accepté facilement par l'opinion moderne,—la concurrence féminine ne pouvait pas s'exagérer. Au temps des feuilles de bananier ou même des draperies antiques, les déshérités de la grâce n'avaient guère d'espoir de jamais primer les plus belles. Il s'établissait naturellement une certaine aristocratie de beauté que tout le monde, bon gré, mal gré, devait reconnaître... Le système moderne est infiniment plus démocratique. Telle femme qui ne saurait aspirer à modifier son nez tortu ou ses yeux vauvains peut raisonnablement tenter d'éclipser par son luxe de toilette le regard le plus idéal et le plus pur profil. Tout l'ajustement de la femme moderne tend à parer le mieux possible un être féminin moyen, assez plat de toute lumière : les exemples majestueux de l'époque classique ou de la Renaissance n'y apparaissent pas à leur avantage.

En revanche, le type jadis ironisé, le "manché à balai", comme l'appelaient nos pères, y trouve son compte. Or, comme c'est le grand nombre, il était naturel que les couturiers d'une époque démocratique travaillassent pour lui. Ce qu'ils firent. Toute femme, pour disgraciée qu'elle fut par la nature, put raisonnablement concevoir en sa cervelle ce projet affolant : "Je serai admirée, courtisée. Je serai préférée."

Toutes, ou presque toutes, le firent.
Alors, qu'advint-il ?
Il advint ceci, qu'un philosophe aurait pu prévoir. La notion de beauté étant abolie, l'élégance de la parure primant tout, et toutes les femmes, ou presque, s'évertuant à l'élégance, ce fut, à son tour, la notion d'élégance qui mua. Elle tendit de plus en plus à se confondre avec la notion de la parure coûteuse. Que la toilette des femmes, rien que depuis le début du siècle présent, ait énormément augmenté de prix, personne ne le nie : mais ce qu'on ne considère peut-être pas assez, c'est que le changement n'eut pas pour cause d'embellir la toilette, mais directement, systématiquement, de l'enrichir.

Les artistes spéciaux qui consacrent leurs veilles à préparer les ajustements du beau sexe se creusèrent la tête pour combiner des costumes tailleur de quinze cents francs et des chapeaux de douze cents. Non pas par cupidité personnelle : mais parce que leurs clientes, leurs meilleures clientes, les leur demandaient. Elles étaient excédées, ces bonnes clientes, par la concurrence des femmes aux minces budgets et à l'esprit ingénieux. Elles ne voulaient pas qu'une adroite bourgeoise copiat pour moitié prix leur coiffure ou leur costume. Alors, dans le but de satisfaire les bonnes clientes, on mit sur les robes des dentelles anciennes, des fourrures précieuses, des soutaches dont chaque centimètre vaut un jour de travail.

On commença à y mettre des perles, on finira par y mettre des diamants, comme les milliardaires américains à leur cardinal. Sur les chapeaux, on piqua des aigrettes à cinq louis pièce. L'adroite bourgeoise se s'avouait vaincue. Elle pouvait bien copier une coupe de manteau ou le noeud d'une toque. Elle ne pouvait imiter la vieille irlande, le chinchilla, l'aigrette de cinq louis, les perles. L'aristocratie de l'élégance se reconstruisait ainsi : ce fut tout simplement le groupe des femmes qui pouvaient disposer d'un budget de toilette quasi indéfini, et comme la notion d'élégance s'était déjà substituée à celle de la beauté, on voit que finalement les femmes les plus riches eurent toutes les chances d'être réputées les plus belles.

Bon ! Mais comment tout cela finira-t-il ?
D'abord, ce n'est pas près de finir. Beaucoup de femmes raisonnables ont déjà, c'est un fait, abandonné la course. Mais le plus grand nombre tient encore, s'efforce de lutter, avec des ressources infiniment moindres, contre les Mme Howard G...
Cependant, les signes de lassitude sont remarquables, au moins parmi les Parisiennes. Combien d'entre elles, et non moins charmantes, j'ai entendu dire : "Ce n'est pas la peine de matcher avec mistress So-an-So—qui commande vingt toilettes chez Douillet, sans s'informer des prix, pendant que j'en commande une en marchandant."

Cela finira,—dans longtemps, peut-être dans moins longtemps que cela—par le krach de la toilette féminine.
Quand les femmes qui dépendent dix mille francs par an pour leur toilette se rendront bien compte qu'avec leurs dix mille francs elles sont des zéros dans l'élégance parisienne, elles aimeront peut-être mieux consacrer cet argent à faire un voyage ou à décorer leur intérieur.

Alors, laissant la toilette chère aux exotiques, l'élégance féminine évoluera vers cette sobre correction dont certains costumes-tailleur sont les avant-coureurs.
Vous souriez ? Vous traitez de chimères ces pronostics ? Nos vêtements d'hommes modernes sont revenus plus loin ! Rappelez-vous l'or, la soie, les dentelles ! Rappelez-vous que Mme de Sévigné, proposant un budget de toilette au ménage des Grignan, inscrivait vingt mille livres pour le comte et six mille livres pour la comtesse !

MARCEL PREVOST.

On peut empêcher les poètes de rouiller avec une couche de vernis et de térébenthine bien mélangés.

EDITEURS EN VOYAGE

Le mois dernier un parti d'éditeurs représentant les principaux journaux d'agriculture des États-Unis ont voyagé à travers l'Ouest Canadien, à leur retour d'Edmonton, par la ligne du Grand Trunk Pacific Railway, en passant par Winnipeg, apprirent à Vancouver, également situé dans l'Ouest, où était M. Chas. M. Hays, président du Grand Tronc Pacifique, en compagnie de Sir Charles Rivard Wilson, président de Grand Tronc Railway System, tous deux à faire une tournée d'inspection sur les nouvelles lignes.

Voici le résumé du dit télégramme :
"Nous croyons que chaque pied de terre traversé par nos lignes serait apte à la culture du grain, ou servirait avantageusement à l'élevage des bestiaux avant longtemps on y verra apparaître de jolis villages. Nous voulons en même temps témoigner notre admiration sur la construction de cette ligne, que bientôt on verra figurer au premier rang parmi les transcendantaux.

L'excursion se composait des Messieurs suivants :
Prof. Thomas Shaw, of the "Orange Judd Farmer" and "Dakota Farmer," St-Paul, Minn.

Herbert Quick, éditeur du "Farm and Fireside," Springfield, Ohio.

John Arthur Dixon, éditeur gérant du "Home Life," Chicago, Ill.

Philip Eastman, éditeur du Capper publications, et du "Nebraska Farm Journal," Omaha, Neb.; "Missouri Valley Farmer," Topeka, Kan.; "Farmer's Mail and Breeze," Topeka, Kan.; "Topeka Capital," Topeka, Kan.

E. E. Fawcett, éditeur "Successful Farming," Des Moines, Iowa.

E. S. Reynolds, éditeur du "Prairie Farmer," Chicago, Ill.

Mr Herbert Vanderhoof, éditeur du "Canada West Monthly," Winnipeg, Man. et de colonisation de Winnipeg du Grand Trunk Pacific Railway.

Ayant recueilli le purin séparément, quel est le meilleur emploi ? Et comment peut-on utiliser le fumier de volaille comme engrais ?

Lorsque les purins sont recueillis séparément des salades pour les utiliser, il faut y ajouter 4 à 6 fois leur volume d'eau, autrement, ils brûleraient les plantes. Ces purins s'appliquent, en temps sec, sur les plantes en végétation, plus particulièrement les prairies, de préférence sur les terres sablonneuses.

Pour les prairies, la meilleure époque pour les appliquer est quand le foin est enlevé.

On peut encore les utiliser dans les cultures maraichères, pour les plantes cultivées pour leurs feuilles. Une pratique qui donne de bons résultats est celle d'enfouir le regain—2ème pousse du foin—des prairies. Pour la culture du blé-d'Inde ou des patates, le purin est bon, pourvu toutefois, qu'on hit la précaution d'appliquer comme engrais complémentaires quelques centaines de lbs par arpent de superphosphate ou de scories Thomas, parce que le purin est pauvre en phosphate. Cette application de phosphate devient plus nécessaire pour la culture du blé-d'Inde fourragère. Dans la culture jardinière, les purins s'appliquent avec des écopes ou des arrosoirs et dans la "grande culture" avec des tonneaux.

Malgré les bons effets que produisent les purins sur les cultures par une application judicieuse, ce mode d'utilisation des purins n'est pas le meilleur en ce pays, à cause du surcroît de main-d'œuvre et d'outillage qu'il exige.—Il vaut mieux qu'il soit absorbé, incorporé et utilisé comme fumier solide.—Mais, dans ce cas-ci, le fumier solide ne produit pas un effet aussi immédiat sur les cultures que les purins.

Sa valeur par tonne est de \$5 à \$8, plus que le double du fumier ordinaire. Le fumier de poule fermente facilement et doit être mêlé à des matières absorbantes, telles que : courte-paille, poussière terreuse, sciure de bois fine, préférablement de bois franc et mieux que tout cela, de la terre noire sèche et pulvérisée, répandue dans les poulaillers. En général, il est préférable de recueillir séparément le fumier des poules dans un réservoir spécial où on

peut le recouvrir de terre, quand il doit être employé après une fermentation suffisante. Ce fumier est appliqué aux cultures maraichères, particulièrement aux légumes, fruits, aux oignons, au tabac, etc., en le disposant dans les fosses ou rangs au pied des plantes, à l'état pulvérisé ou en arrosage, après l'avoir délayé et trempé dans de l'eau.

DEUX-MONTAGNES

S. EUSTACHE

C'est avec regret que nous avons appris la mort de Madame Euclide Duquette, née Pesant.

Madame Duquette est décédée après quelques heures de maladie. Elle laisse un époux et une nombreuse famille. Nous prions cette famille éplorée d'accepter nos sympathies.

C'est par erreur que le "Canadien" a annoncé la semaine dernière dans les nouvelles de St-Benoît les mariages Roger-Schard et Mondou-Duquette.

S. SCHOLASTIQUE

L'exposition agricole du comté a été un succès au triple point de vue du nombre des exposants, des produits ou objets exposés et des spectateurs. Les recettes ont été de \$1300.00

Il y a eu durant les jours d'exposition, conférences pédagogiques au Convent. M. Primeau a donné d'intéressantes conférences devant les institutrices du comté.

M. Arthur Sauvé, M.P.P. a aussi adressé la parole devant les institutrices, et dimanche dernier, après la messe, il a rendu compte de sa conduite parlementaire.

Avis public est par les présentes donné que sous la première partie du chapitre 79 des Statuts Révisés du Canada, 1906, connu sous le nom de "L'acte des Compagnies", des lettres patentes ont été émancées sous le sceau du Secrétaire d'Etat du Canada, portant la date du 4ème jour d'août 1909, incorporant Joseph Raoul Claude, commerçant, de la Cité de Montréal, dans la Province de Québec, Omer Wilfrid Legault, manufacturier ; Hormidas Eusebe Trudeau, marchand de

bois ; Edouard Gohier, agent d'assurances ; Joseph Alphonse Elius Groulx, médecin ; Hercule Gohier, notaire public ; et Philémon Cousineau, avocat, tous de la ville de St-Laurent, dans le district de Montréal, dans la dite province de Québec, pour les fins suivantes, savoir : (a) Manufacturier tabacs, cigars et cigarettes de toutes sortes et formes, les acheter, vendre et délivrer, soit en gros ou en détail et pour telles fins agir comme agents manufacturiers, et transiger généralement dans le tabac, soit en feuilles ou manufacturé ; (b) acquérir, posséder et exploiter magasins, bâtisses et immeubles nécessaires pour le dit commerce ; (c) acquérir par achats ou autrement le commerce actif et la clientèle en tout ou en partie de toute personne, compagnie ou incorporation faisant affaires dans un genre semblable en tout ou en partie à celles de cette compagnie et payer pour telles acquisitions en actions de cette compagnie, et (e) acheter et acquérir les étiquettes, marques de commerce et la clientèle de toutes personnes, sociétés ou compagnies exploitant le commerce de tabacs, cigares et cigarettes. Les opérations de la compagnie se feront dans la puissance du Canada et ailleurs sous le nom de "The St-Laurence Tobacco and Cigar Company" (Limited), avec un capital-actions de cent mille piastres, divisé en 2,000 actions de cinquante piastres, et le bureau principal d'affaires de la dite compagnie sera en la Ville St-Laurent, dans la province de Québec.

Daté au bureau du Secrétaire d'Etat du Canada, ce 5ème jour d'août, 1909.

THOMAS MULVEY,
Sous-Secrétaire d'Etat du Canada.

De la dentelle tachée, mise à tremper une nuit dans du lait puis lavée dans de l'eau chaude et savonneuse, se nettoiera.

C'est l'ami qui n'a pas d'argent qui vous en prêterait volontiers.

La Farine d'Avoine
(roulée)
OGILVIE
est supérieure à tous les produits similaires Américains parce qu'elle est préparée avec la plus belle variété d'avoine du Manitoba—la meilleure au monde. Elle constitue, sous forme de soupape, l'Aliment par Excellence du Déjeuner.
Agréable, léger, facile à digérer, nutritif
POUR LES ENFANTS, LES ADULTES ET LES VIEILLARDS
EN VENTE PARTOUT
Cie Ogilvie Flour Mills Co., Ltd. Montréal et Winnipeg

Plus de **350** RECETTES DE CUISINE Pour **5cts**
Economie Domestique et Procédés Utiles.
INDISPENSABLES DANS TOUS LES MENAGES.

Un livre de recettes pratiques, faciles à suivre, que tout le monde voudra se procurer, parce qu'il contient un véritable trésor de connaissances utiles et de procédés économiques qui ont fait la fortune de leurs inventeurs.

Il y a dans ce livre, sous forme concise, de quoi intéresser : Hommes, Femmes, Jeunes Filles et Jeunes Gargons ; tous les membres de la famille.

DANS UN BUT DE RÉCLAME PARLÉE, qui nous permettra de vendre rapidement toute l'édition au prix régulier. Nous offrirons 3000 copies à 5 cents chacune.

PAS PLUS D'UNE COPIE DANS UNE SEULE FAMILLE.

Sur réception de 5 centimes en Timbres-Poste et du coupon ci-contre, vous recevrez une copie par la maille.

J. A. E. GAUVIN, Pharmacien-Chimiste
350 Ste-Catherine Est, MONTREAL.

EXAMEN DES YEUX GRATIS
Ne négligez aucun mal d'Yeux, la Vue est trop précieuse. Toute lunetterie non faite sur commande est toujours nuisible. N'achetez jamais des Verres Américains, ni aux Magasins à-tout-faire. Rien ne remplace l'Examen des Yeux par un avant spécialiste. Si vous tenez à Guérir vos Yeux sans drogues, opération ni douleur : Allez à l'INSTITUT D'OPTIQUE Voir et consulter le Spécialiste BEAUMIER le meilleur de Montréal.
144 Est, rue Ste-Catherine, Près Ave Hôtel-de-Ville
Il recherche les Cas difficiles, Désespérés : Poches Yeux Artificiels, Naturels à se tromper.
Fabrique et ajuste lui-même, depuis 25 ans, Lunettes, Lorgnons, etc. Ses nouveaux "Verres Toris" à ordre sont garantis pour bien Voir de Loin et de Pres, pour tracer, conduire, lire et écrire.
AVIS : Cette annonce rapportée vaut 15c par dollar sur tout achat en lunetterie. Prenez garde ! Pas d'agents sur le chemin pour notre maison responsable. Heures du bureau : Tous les jours de 9 à 9 hrs. (Dimanche de 1 à 4 hrs.)

SUCRES PURES DE CANNE
ST-LAURENT
Granulé extra et Cassonade.
The St. Lawrence Sugar Refining Co., Limited
MONTREAL.

FRS. MARTINEAU
Marchand de Peintures, Huiles, Vernis, Vitres, Tapisseries,
MATERIAUX POUR PLOMBIERS
721-723 ST-CATHERINE EST, MONTREAL

TEL. BELL EST, 2323. MARCH. 1704
DUFAUT & RANGER
ENTREPRENEURS DE POMPES FUNEBRES
(Société Mutuelle de Frais Funéraires)
J. A. W. DUFAUT, Prop., 784 Ontario Est.

Cartes Professionnelles
Hon. L. O. Taillon, C. E. J. Alexandre Bonin, C. R. L. J. S. Morin, A. Z. Morin.
AVOCATS
MONK & MONK
Avocats
No 58 rue St-François-Xavier, Montréal.
TEL. BELL MAIN 2882
O. A. HARWOOD
Avocat
Chambre 305, Bâtisse New-York Life Place d'Armes
MONTY & DURANLEAU
Avocats, Procureurs, etc.
No 72 rue Notre-Dame Est, Chambres 10 et 11, Bloc Ferrier. En Face du Palais de Justice.
TEL. BELL MAIN 127
FRANK J. OVRAN
Avocat
Edifice de la Banque d'Épargne, 184 rue St-Jacques
Tel. Main 5790
EMARD & EMARD
112 rue St-Jacques.

NOTAIRES
TEL. MAIN 2845. Rés. Up. 1906
MAURICE LORANGER, L.L.L.
Notaire et Commissaire, Prête d'argent, administration de successions
No 97 rue St-Jacques
TEL. BELL EST 8199
J. H. OLIVIER, N. P.
No 97 rue St-Jacques, Montréal, Résidence: Boulevard St-Joseph, Ville St-Louis
TEL. MAIN 2959
W. J. PROULÉ
Notaire
No 15 rue St-Casimir
Bureau du soir, 1236 rue St-Laurent
TEL. EST 786.
DIVERS
TEL. BELL EST 3549
Dr ARTHUR BEAUCHAMP
Chirurgien-Dentiste
A transporté ses bureaux au No 184 rue St-Denis.

UNE INDUSTRIE RUINEE

Depuis l'établissement chez nous du tarif préférentiel en faveur des manufacturiers anglais, l'industrie des marinades, qui commençait à prendre un essor considérable au Canada, a languï à cause de la concurrence des exportateurs anglais qui ont inondé nos marchés des produits de leurs fabriques.

Aujourd'hui cette industrie est ruinée et nos cultivateurs et jardiniers-marachers en ont subi une perte considérable, car ici, comme pour l'industrie des lainages, la matière première du fabricant lui est fournie, quant aux légumes du moins, par le cultivateur du sol.

Le tableau suivant fera saisir de suite la situation de cette industrie en Angleterre et au Canada, sous notre régime fiscal actuel. Il s'agit du coût de la production d'un flacon de marinades de 20 onces en Angleterre et au Canada respectivement.

COUT DE LA PRODUCTION EN ANGLETERRE			COUT DE LA PRODUCTION AU CANADA		
Droit de douane	Matière première	Marché pour la matière première	Droit de douane	Matière première	Marché pour la matière première
Aucun	Légumes, \$20. la tonne ; 12 lbs à la douzaine :—\$0.12.00	Hollande, Belgique et France	30%	Légumes, \$25. la tonne : 12 lbs à la douzaine:—\$0.15.00	Canada
Droit d'accise, \$5.00 pour licence annuelle.	Vinaigre, 15 cts le gallon 1/2 gallon à la douzaine, soit 0.11.25	Angleterre	Droit d'accise 4c le gallon. Licence et salaire de l'officier de douane, \$650, par an ou le par gallon.	Vinaigre, 20c par gallon ; 1/2 gallon à la douzaine, soit 0.15	Canada
Aucun	Epices soit 0.02	Importation	12 1/2%	Epices 0.02.25	Importation
Aucun	Le verre, \$2.50 la grosse ; Une douzaine de flacons coûte 0.20.53	Allemagne	32 1/2% et surtaxe allemande ou 1/3 extra ou 40%	Verre, \$3.75 la grosse ; Une douzaine de flacons coûte 0.31.25	Canada
Aucun	Etiquettes, 30 cts par mille ; Une douzaine 0.00.36	Allemagne	35%	Etiquettes, 40 cts par mille ; Une douzaine 0.00.48	Canada
Aucun	Bouchons de liège, 20 cts la grosse ; Une douzaine 0.01.66	Espagne	8 cts la lb.	Bouchons, 24 cts la grosse ; Une douzaine 0.02.00	Canada
Aucun	Main d'œuvre 0.08.00		25%	Caisses, 22 cts par trois douzaines ; Une douzaine 0.07.33	Canada
	Total \$0.62.76			Main d'œuvre 0.10.00	
				Total \$0.83.31	

On voit donc qu'en ajoutant le droit prélevé sur les marinades anglaises, celles-ci ont encore un avantage sur nos produits similaires jusqu'à concurrence de \$0.2035.

Remarquons de plus que le manufacturier anglais, qui achète en très grandes quantités, peut souvent se procurer sa matière première à des prix encore plus réduits que ceux indiqués ci-haut.

La main d'œuvre aussi, en Angleterre, s'obtient souvent à des conditions encore plus avantageuses.

L'industriel anglais qui possède chez lui un marché énorme peut faire ses exportations avec une marge extrêmement minime de profit. On serait porté à croire que nos manufacturiers peuvent se refaire sur les frais de transport ; c'est une erreur. La moyenne des frets de l'année favorise au contraire leurs rivaux d'Angleterre. Ainsi, ces derniers peuvent expédier aux provinces maritimes à des taux inférieurs à ceux que l'on chargera aux manufacturiers de Québec, Ontario et Manitoba. Vous pouvez expédier de Liverpool des marinades anglaises à Québec, Montréal et Winnipeg à moins de frais que le manufacturier des provinces maritimes ne pourrait le faire.

On se procure souvent du fret de Liverpool à Winnipeg à meilleur marché que ne coûte le fret depuis les provinces de Québec et d'Ontario jusqu'au Nord-Ouest.

Quant à la Colombie Britannique, le manufacturier y expédie ses produits par l'Orient à un taux bien plus bas que ne peut jamais y atteindre le manufacturier de l'Est Canadien.

Il ne faut pas demander si nos manufacturiers canadiens de marinades ont souffert des effets de ce tarif préférentiel. Beaucoup d'entre eux ont dû liquider leurs affaires ; d'autres plus malheureux ont fait faillite. Quelques-uns ont cessé de fabriquer.

Feu M. Samuel Carsley avait établi dans la partie nord-est de Montréal un usine au coût d'un quart de million de dollars, la "Ozo Company". Cette compagnie employait beaucoup d'ouvriers ; une manufacture au quartier St-Jean-Baptiste était exclusivement employée à la confection des boîtes d'emballage. Les cultivateurs et jardiniers de tout le district de Montréal avaient des contrats profitables avec cette compagnie pour des fournitures de légumes. Les produits de la compagnie Ozo étaient reconnus comme supérieurs à toutes les importations. Aujourd'hui, la compagnie Ozo a cessé la fabrication et les cultivateurs n'ont plus de contrats.

Importation de marinades au Canada.

	Total	Sous la préférence.		Total	Sous la préférence.
1902	136,800	92,997	1906	168,223	153,454
1903	183,420	130,422	1907	141,771	130,996
1904	218,678	168,872	1908	279,992	228,609
1905	184,808	174,176	1909	209,068	170,271

Les américains ont adopté un système diamétralement opposé. On a protégé d'une façon suffisante l'industrie des marinades et ce genre de fabrication y a pris un développement gigantesque. La production surpasse celle de l'Angleterre et l'agriculture y a profité largement de l'activité manufacturière

DANS LES COMPTES PUBLICS

Le ministère des travaux publics a payé \$200,500 l'ancien terrain de la "Gazette", rue Craig, derrière l'hôtel des postes. Pour passer le contrat de vente, les notaires Cushing ont reçu \$185.05 et M. Arthur Ercment, \$258.50. C'est là un honoraire qui fait honneur à l'honorable député de Berthier.

Le contrat de MM. P. Lyall & Sons, pour la construction du nouvel édifice, est de \$487,537. Feu Maurice Perrault avait reçu \$1558.34 pour les plans. L'impression seule des états de compte, dans cette scandaleuse affaire, a coûté \$231.81.

Le ministre s'est fait bel et bien plumer et ce sont les contribuables qui paieront pour son ineptie.

Les libéraux se pâment d'admiration devant l'extravagance, mais la population honnête se demande avec raison où nous mène le régime Laurier et pourquoi il n'y a plus d'opinion publique en ce pays.

LES MINISTRES DE QUEBEC

En 1908, M. Decary, a reçu, en honoraires d'avocat, du gouvernement fédéral, la jolie somme de \$1,230.79 ; M. L. A. Taschereau, lui, a touché 46,729.30 ; M. E. Brassard, qui était alors associé de sir L. Gouin, a reçu \$182.60 ; M. L. P. Bérard, associé aussi de M. Gouin, a touché la somme de \$452.39.

Les ministres de Québec accablent tout. Ils ne laissent rien pour les autres et, non contents d'emarger à deux budgets, ils ont augmenté leur salaire et leur indemnité sessionnelle.

A. B.

AUTONOMIE MUNICIPALE

Nous sommes en faveur de l'autonomie des municipalités et nous voulons qu'elles soient maîtresses de leurs chemins et de leurs rues, où le public circule.

Or, le gouvernement vient de les dépouiller injustement et arbitrairement en confiant à diverses compagnies d'électricité le pouvoir de s'approprier sans indemnité, les rues, les chemins et les places publiques, pour y installer leurs poteaux nuisibles et leurs fils dangereux.

J. M. TELLIER,
Chef de l'opposition.

Mtre D. A.

Mtre D. A. Lafortune a été élu grâce à l'appui des conservateurs qui ne voulaient pas appuyer le candidat du ministre Lemieux. Au lendemain, Mtre D. A. déclare qu'il va se mettre incessamment à l'œuvre pour faire mordre la poussière à M. Sylvestre, député conservateur du comté pour la Législature.

Peut-on être plus stupidement ingrat !
C'est bien D. A. Mais il va en prendre une culbute à la prochaine élection ! Il est fait pour les bas-fonds.

ON DEMANDE UNE TROISIEME EXPLICATION

La deuxième explication de l'affaire Dussault-Turgeon, que risque timidement le "Soleil" d'hier, n'est, en somme, qu'une réédition un peu plus détaillée de la première qui a eu si peu de succès même auprès des libéraux.

Au milieu d'un grand étalage de sarcasme plutôt terne à l'adresse des nationalistes et, plus particulièrement de M. Laverge, le Champenois répète que M. Dussault, n'étant pas tout-à-fait sûr des titres de la propriété achetée de M. Pierre Lortie, voulut se les faire confirmer par le gouvernement provincial, et que si ce dernier avait refusé, M. Dussault se serait adressé aux tribunaux.

Vraiment ! Mais alors pourquoi M. Dussault aurait-il payé \$3,750 pour avoir des titres que les tribunaux lui auraient donné sans qu'il lui en coûtât un sou ?

Et s'il était si certain de sa cause, pourquoi le gouvernement, en l'espèce, M. Adélard Turgeon, refusait-il deux fois de suite de lui donner ces titres sans avoir obtenu le consentement de la Commission du Hâvre ?

Le "Soleil" ne nous le dit pas lorsqu'il serait si important de connaître les raisons qui ont engagé le ministre à changer d'opinion.

Car lorsque M. Dussault s'est adressé une première fois au deuxième fois au ministère des Terres, il a dû faire valoir ses prétentions, et le ministre n'a pas cru le refuser deux fois de suite sans les avoir étudiées, ces prétentions. Nous disons le ministre pour la forme. Nous savons bien que M. Turgeon ne connaissait pas grand-chose de cette affaire au début et qu'il n'a pas dû passer les nuits blanches à l'étudier. Il a refusé tout de même ; et il a refusé deux fois. Pour quelles raisons a-t-il consenti ensuite ? Le silence du "Soleil" sur ce point très important est déplorable.

Le "Soleil" ne contredit pas un seul des faits affirmés, ni un seul des textes de loi cités par M. Laverge. Nous avons donc le droit de conclure qu'ils sont exacts. Or, en face de ces faits, le public se dit : Comment, voici un ministre qui refuse de donner des titres sur une propriété sans le consentement de la commission du Hâvre, qui consent ensuite à les donner, et qui devient peu à peu intéressé dans cette propriété sans avoir à déboursé un sou avant cinq ans. Et le "Soleil" ne comprend pas qu'en refusant de dire si la condition essentielle à la transaction, posée par le ministre lui-même, sans avoir le consentement de la Commission du Hâvre, a été remplie, accuse mille fois plus M. Turgeon que tout ce que les journaux ont pu écrire ! On dirait vraiment que tout en ayant l'air de le défendre, le "Soleil" veut couler complètement le pauvre invalide qu'on a installé au Palais législatif.

Le "Soleil" ne veut seulement pas nous dire si la province avait quelque droit sur ces propriétés. Cela paraît incroyable, mais nous citons actuellement : "La province," dit-il, "avait-elle ou n'avait-elle pas de droit sur ces lots de grève situés dans le territoire du Hâvre de Québec. Nous ne sommes pas compétents pour décider cette question."

Le Champenois dont toute l'érudition vient des brochures électorales, cela va de soi, ne connaît rien de ces questions. Seulement le ministre Turgeon, cet homme prodigieux, devait avoir quelque compétence pour les décider. Et l'on ne veut pas nous laisser savoir pour quels motifs il s'est finalement prononcé dans le sens de M. Dussault.

Tout propriétaire aurait fait comme M. Dussault, se contentant-on de répéter. Eh, sans doute ! M. Dussault voyait de superbes terrains à acquérir comme spéculation, et il les a achetés. Il a bien fait. Sa

ECHOS

Nos félicitations à M. J. P. Coutlée, marchand, qui a été élu, par acclamation, maire de Bordeaux.

MM. Monk et Téliier, les chefs conservateurs de la province, sont invités pour la cérémonie de la pose de la pierre angulaire de l'Ecole Technique.

On dit que les honorables Brodeur et Bureau ont eu une entrevue au sujet de l'hon. M. Lemieux et l'élection de Montcalm. Il aurait été question du club Lemieux.

La dernière élection fédérale dans le comté de Lotbinière, vient d'être annulée. Les cas de corruption étaient tellement nombreux et graves, que le député libéral offrit, dès le début de l'enquête, sa démission, qui fut acceptée.

Un des agents de ce député a déclaré que l'élection avait "coûté un gros prix." Oh ! les victoires libérales ! Sir Wilfrid se vante qu'il est le maître de sa province, mais combien cela lui coûte-t-il ?

Il y a dans M. Monk, le chef français du parti conservateur, pour Ottawa, ces deux hommes dont parle le Play : l'homme de tradition et l'homme de nouveauté.

— o —

Il y a des gens qui, après avoir obtenu des faveurs, s'empressent de vilipender leurs bienfaiteurs, et moyennant finances — un écu — ils écrivent n'importe quoi contre eux. Et des petits journaux sans vergogne se servent de ces injures pour remplir leurs colonnes.

Il y a eu hier réunion de jeunes conservateurs. M. Monk leur a adressé la parole. Le chef conservateur fait en ce moment un excellent travail d'organisation. Il est à refaire les cadres de son armée et à organiser ses bataillons.

M. Monk trouvera toujours dans les jeunes conservateurs un appui solide, constant, loyal, des lieutenants et des soldats valeureux, n'attendant que le mot d'ordre de leur chef. Il aura aussi dans nos aînés des conseillers consciencieux et éclairés.

En avant donc !

Il arrive quelquefois à M. Weir, notre trésorier provincial, de prendre des airs de Marat. Nous l'avons constaté à la dernière session.

On dit que, l'autre jour, notre trésorier, gracieusement étendu dans son bain provincial, songea et s'endormit. Dans un rêve, il vit une femme avec un poignard à la main et portant sur son front ce nom fatidique : "Charlotte."

Notre trésorier voulut en

succession tripler le capital investi en quelques années, et, maintenant que M. Turgeon partage dans le morceau, il triplera lui aussi, le capital qu'il n'a pas versé. Mais la province, elle, la province que M. Turgeon était sensé représenter ? Ou ces terrains lui appartenaient ou ils ne lui appartenaient pas. S'ils lui appartenaient pourquoi aurait-elle sacrifié pour une bouchée de pain ces lots de première valeur alors que, d'après la déclaration même du "Soleil", Lortie n'avait pas voulu donner à Dussault la moindre garantie sur la grève. Et si la province n'était pas propriétaire, dans quelle position M. Turgeon l'a-t-il placé en vendant un terrain que la loi dit appartenir à la Commission du Hâvre ?

Que dans un an, dans deux ans, des complications surgissent, la Commission du Hâvre, réclamant sa propriété, par exemple, M. Turgeon, devenu associé à crédit de Dussault, s'en tirera toujours bien : la succession plaidera bonne foi, exigera compensation, dédommagements, etc., etc., car en ces questions d'affaires entre spéculateurs et gouvernements, ce ne sont jamais les spéculateurs qui perdent. Et qui remboursera la province ? Sera-ce M. Turgeon, ministre, ou M. Turgeon co-associé de la succession Dussault ?

Comme on le voit, la deuxième explication du "Soleil" n'explique encore rien puisqu'elle ignore même si la province avait le droit de faire ce que M. Turgeon a fait en son nom.

Une troisième explication sera peut-être plus satisfaisante. Nous l'attendons.

L'EVENEMENT.

Le nom  **Redpath**

Est une garantie que c'est le meilleur SUCRE RAFFINE.

En vente dans toutes les épiceries de choix.

MANUFACTURÉ PAR
The Canada Sugar Refining Company, Limited, MONTREAL, Qué.

La Région du Témiscamingue

La région du Témiscamingue est l'une des plus riches de notre pays.

Il y a le Témiscamingue Québécois et le Témiscamingue Ontarien. Les deux sont également riches.

Voici ce qu'en dit une brochure publiée par le bon M. Devlin, notre ministre de la colonisation :

"Sous ce nom, l'on désigne la région avoisinant le lac Témiscamingue, à l'est, et les terrains égoutés par la partie de l'Ottawa comprise entre ce lac et le lac Victoria. L'aire comprise dans ces limites a une superficie d'environ 3,500,000 acres, équivalant à 35,000 fermes de 100 acres chacune."

"Le Témiscamingue proprement dit comprend la lisière de terrain s'étendant du sud-est au nord-ouest, depuis la rivière Keepawa jusqu'à celle des Quinze, distance d'environ 75 milles, et mesure une quinzaine de milles de largeur en moyenne, à partir du lac Témiscamingue. L'aire comprise dans ces limites a une superficie excédant 35,000 acres."

"Cette région se recommande à l'attention des colons par la beauté de son climat, qui est aussi doux que celui d'Ottawa, et la fertilité de son sol qui peut être comparée avec les plus riches contrées de la province de Québec."

"Les ressources forestières et sportives du Témiscamingue sont pour ainsi dire inépuisables. Quant aux mines, elles sont des plus variées et comprennent l'or, le cuivre, l'argent et des minéraux de fer de première qualité."

"Les cantons subdivisés sont : Mazenod, Fabre, Duhamel, Baby, Laverlochère, Guiges et Guérin."

Quatre de ces cantons, seulement, ont été érigés en municipalités. Depuis des années, Mgr Latulippe, l'apôtre de la colonisation et toutes les autorités de cette région demandent au gouvernement de faire construire un chemin de fer pour traverser les cantons. Le gouvernement promet, hésite, tâtonne et finit par trahir, par violer sa promesse. Pendant que le gouvernement d'Ontario s'occupe activement, sérieusement du Témiscamingue ontarien, en y construisant des chemins de fer et en y ouvrant des routes carrossables, le Gouvernement de Québec ne fait rien pour le Témiscamingue qui appartient à notre province. Et c'est tellement vrai que la brochure de l'hon. M. Devlin le démontre sans le vouloir. Voici ce que nous y lisons :

"L'on peut aussi attendre la région du Témiscamingue par le chemin de fer du Pacifique jusqu'à North Bay, et, de là par le chemin de fer que le gouvernement d'Ontario a fait construire pour atteindre la tête du lac, où le raccordement avec la navigation se fait à la petite ville de Haileybury. C'est le tra- et généralement suivi durant la saison d'hiver."

Le gouvernement de Québec n'a pas fait construire de chemin de fer.

Quelle est la conséquence de cet état de choses ? C'est que la partie ontarienne de cette immense et riche région, est encouragée par le gouvernement Withney, tandis que la partie de Québec ne se développe que par les efforts de nos apôtres de la colonisation, par le courage et l'initiative de braves colons, et en dépit de l'insouciance révoltante de notre gouvernement.

Les mines ontariennes sont exploitées sur une grande échelle. Et les mines de Québec, qu'est-ce que l'on en dit ? Elles sont belles, elles sont riches, mais comment s'en occuper avec un pareil gouvernement qui croupit dans l'inertie et qui ne songe qu'à tuer l'initiative privée à coups de taxes, de lois arbitraires ou de spéculations véreuses.

Les intérêts de la province réclament un changement de gouvernement.

vain crier. Il avait le "pesant", digérant mal son surplus budgétaire.

A son réveil, il fit part de son aventure à son collègue, M. Alex. Taschereau, l'autorité du gouvernement en matière d'arrestation illégale.

Tu révais comme de coutume, lui dit M. Taschereau, mais, tout d'un coup ! c'est un avertissement, une apparition de Charlotte Corday !

Qui ça, Charlotte Corday ? demanda M. Weir. C'est toujours pas une juive ?

M. Taschereau — Charlotte Corday qui assassina Marat dans son bain !

M. Weir — Ah ! for god sake.

Province de Québec, District de Montréal.

COUR SUPERIEURE

No. 954

Gervais Cousineau, cultivateur de la paroisse de St-Laurent dans le district de Montréal.

DEMANDEUR

— vs —

Israël Lewin, autrefois du village de Cartierville, district de Montréal, maintenant de lieux inconnus.

DEFENDEUR

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans le mois.

Montréal, 4 août 1909.

J. O. GIRARD,

Dép. Protonotaire.

CREME A LA GLACE

PURE—Elle est en même temps un aliment sain et un délicieux dessert.

L'analyse du gouvernement déclare la nôtre absolument PURE.

EN BRIQUE . 30 cts. chaque.
AU GALLON . \$1.50 par gallon.

The Imperial Ice Cream Company Limited.

MONTRE DU ZOUAVE, MONTREAL.

Tel. Est 4101, Est 5291 et Est 4C80.

POUR VOS Chevaux, Moutons, Bêtes à Cornes et Volailles

FAITES USAGE DE LA

 **PURINA**

On demande un bon marchand comme agent dans chaque localité où il n'y en a pas.

DEPOSITAIRES EN GROS : GUSTAVE LABELLE & CIE, Marchands et marchands de GROS, 675, 685, 695, 705, 715, 725, 735, 745, 755, 765, 775, 785, 795, 805, 815, 825, 835, 845, 855, 865, 875, 885, 895, 905, 915, 925, 935, 945, 955, 965, 975, 985, 995, 1005, 1015, 1025, 1035, 1045, 1055, 1065, 1075, 1085, 1095, 1105, 1110 rue Dorchester Est, MONTREAL.

Demandez-les chez le marchand de votre localité.